

Un aspect de l'agriculture hesbignonne : la situation dans le pays de Hannut

par Ch. CHRISTIANS

Maître de Conférences à l'Université de Liège

Le pays de Hannut constitue, au sein du bas-plateau limoneux de Hesbaye, une entité intéressante, plus polyculturelle que les autres départements; les exploitations de petite taille y étaient plus développées qu'ailleurs; la traction animale, par vache de trait et par bœuf, y a perduré longtemps.

La présente note est une première mise au point des problèmes agricoles et agraires actuels qui y sont posés dans le cadre de l'aménagement du territoire.

Les chiffres ci-dessous concernent le compartiment agricole de Hannut, tel qu'il a été défini dans l'étude des régions agricoles du Sud-Est belge ⁽¹⁾, pour la période 1929-1959; ils intéressent le canton actuel de Hannut, qui en est proche, pour la période 1959-1965.

A. — AGRICULTURE.

1) *De 1929 à 1959.* — Au point de vue des productions agricoles, l'évolution à moyen terme, depuis 1929, montre une grande permanence de la superficie totale (21 590 ha en 1929, 21 422 en 1950 et 21 022 en 1959, soit une perte de 600 ha en 30 ans).

Cette superficie modifie néanmoins un peu la composition de ses productions : légère régression des labours de 1929 à 1950, puis *statu quo* de 1950 à 1959 (\pm 16 700 ha en 1959); mouvement inverse des prairies de 1929 à 1950, puis *statu quo* jusqu'en 1959 (\pm 3 300 ha en 1959); hausse continue des superficies en vergers

⁽¹⁾ Ch. CHRISTIANS, *Agriculture et Sylviculture du Sud-Est belge*, dans *Programme de développement et d'aménagement du Sud-Est. Projet élaboré par le Groupe l'Équerre*, Ministère des Travaux Publics, Administration de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire, Bruxelles-Liège, 1963, Livre II, 10.6, *Une synthèse régionale en vue de l'action : les départements agricoles*, pp. 207-210.

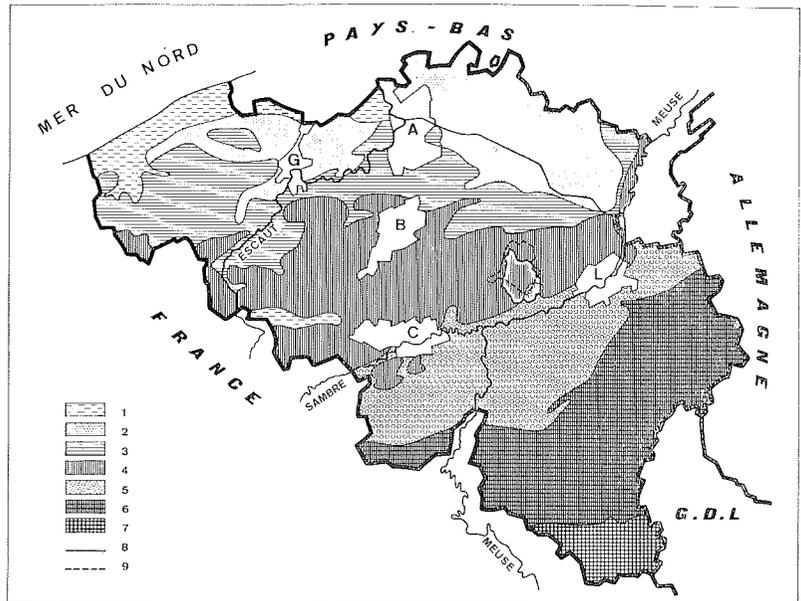


FIG. 1. — Le pays de Hannut dans le cadre belge.

1. Polders, maritimes et fluviaux. — 2. Régions sablonneuses, flamande et campinoise. — 3. Région sablo-limoneuse. — 4. Bas-plateaux limoneux. — 5. Bas-plateaux mosans, condrusien, famennien et hervien. — 6. Ardenne. — 7. Lorraine belge. — 8. Canton judiciaire de Hannut (1967). — 9. Compartiment agricole de Hannut (1963).

Les délimitations régionales résultent du regroupement des zones d'associations de sols en Belgique, d'après : R. TAVERNIER et R. MARÉCHAL, *Carte des associations de sols de la Belgique*, dans *Pédologie*, VIII-1958, pp. 134-182. planche h.-t.

(1 030 ha de vergers en 1959 au lieu de 841 ha en 1950 et 759 ha en 1929). De toutes façons, cette région reste une des zones belges où les labours prennent la plus large place dans l'espace agricole et c'est la région hesbignonne de labours par excellence.

Le compartiment hannutois se caractérise en 1959 par sa dominante blé-betteraves ($\pm 20\%$ de la superficie agricole utile — S. A. U. — pour chacune de ces cultures) accompagnant une seconde dominante : céréales secondaires (orge et avoine : $\pm 30\%$). Les autres productions agricoles sont sans importance (4% de fourrages au lieu de 14% en 1929; 1% de pommes de terre au lieu de 7%; 2% de lin). Le développement récent des cultures maraîchères, et spécialement des cultures de plein champ (petits pois) est le plus marqué de Hesbaye, tout en restant faible (3%, soit 622 ha au lieu de 512 en 1950 et 320 ha en 1929).

L'accroissement du nombre des bovins est continu depuis 1929, mais lent (20 000 têtes en 1959 contre \pm 18 000 en 1950 et 16 700 en 1929). La densité n'atteint pas encore 1 tête à l'hectare. La moitié du cheptel était constitué de laitières en 1929; la proportion est, en 1959, d'environ 40 %, car le nombre des vaches laitières est resté statique, témoignant d'un recul relatif de la production laitière par rapport au développement de la production de viande de boucherie. L'importance croissante des porcs depuis 1950 fait passer l'effectif de 19 000 à un peu plus de 25 000, soit 120 têtes par 100 ha; il y a là un trait local intéressant mais qui connaît les vicissitudes d'un marché instable. La relative permanence du nombre des chevaux jusqu'en 1959 est par ailleurs le reflet de l'existence de petits paysans traditionnels dans le compartiment (mais principalement dans la zone des communes flamandes, ici non étudiées).

Par rapport à la pleine Hesbaye de Waremme, le compartiment hannutois se caractérise, en 1959, par le plus fort développement des labours au détriment des vergers et des prairies, et dès lors par une un peu plus forte proportion de betteraves sucrières et surtout de céréales. La place un peu plus importante prise à Hannut par la pomme de terre, les fourrages et l'avoine reflète la polyculture des petites exploitations, jadis bien développées. De même, le développement relativement plus poussé de cheptel laitier (42 % au lieu de 34 % de vaches laitières par troupeau), ainsi qu'une densité plus forte de porcs et une densité de chevaux agricoles de 50 % supérieure à celle de la pleine Hesbaye, sont d'autres témoignages du système de cultures des nombreuses petites exploitations. Le maraîchage de plein champ connaît un certain développement.

Depuis 1929, déjà, les caractéristiques du compartiment de Hannut ont néanmoins tendance à se rapprocher de celles de Waremme, sauf en ce qui concerne l'avoine, les fourrages, les cultures maraîchères et l'élevage porcin.

2) *De 1960 à 1966.* — Tant de l'enquête sur place que de l'examen des chiffres statistiques, on peut conclure à la poursuite du mouvement de relative uniformisation du canton judiciaire de Hannut avec la pleine Hesbaye de Waremme.

La superficie exploitée s'est pratiquement maintenue intacte

à $\pm 17\,250$ ha ($-0,81\%$ de 1960 à 1966) et un mouvement de retournement des herbages et d'arrachage des vergers renforce tant soit peu le caractère de terres à labours de la région (-7% des prairies depuis 1960 et -53% des prés-vergers, soit une mutation d'affectation du sol portant sur $2,3\%$ de la superficie agricole totale); ce mouvement, commun à toute la Hesbaye et au Condroz, est lié aux techniques de stabulation du cheptel, cheptel destiné à la viande surtout, ainsi qu'aux nouvelles techniques d'alimentation du bétail par fourrages ensilés et séchés ou

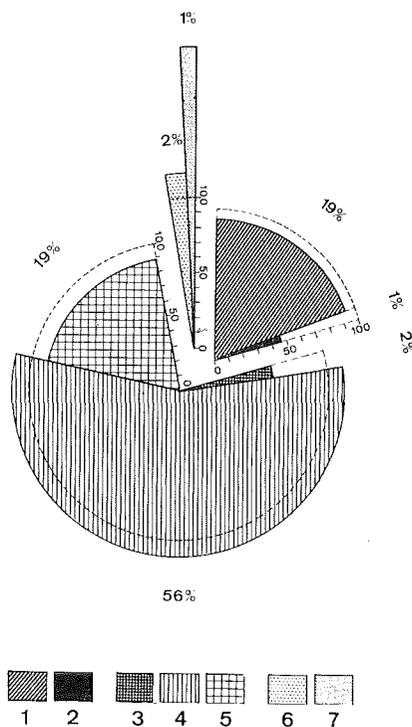


FIG. 2. — Schéma de la structure des productions agricoles du canton de Hannut en 1966 et son évolution de 1960 à 1966.

1. Prairies. — 2. Prés-vergers. — 3. Cultures fourragères. — 4. Céréales. — 5. Plantes industrielles. — 6. Cultures maraîchères. — 7. Vergers à basses tiges et petits fruits.

L'angle de chaque secteur exprime le pourcentage occupé par chaque groupe de productions agricoles dans la superficie agricole utile (17 200 ha), figurée par le cercle de référence en pointillé.

Le rayon de chaque secteur exprime le rapport de la superficie de 1966 à celle de 1960 pour chaque groupe de productions agricoles, le rayon du cercle de référence étant arbitrairement pris égal à 100 pour exprimer le nombre d'ha de 1960.

aliments composés, en honneur surtout dans les plus grandes exploitations.

Le pays de Hannut développe encore ses emblavements en froment de 25 % en 7 ans : ils occupent en 1966 30 % de la S. A. U. L'autre dominante, la betterave sucrière, se réduit de 10 %, soit un espace occupé de 16 % de la S. A. U. seulement. Une nette tendance se dessine donc pour renforcer la spéculation céréalière de façon indubitable si l'on tient compte de la permanence des céréales secondaires à peine en recul par le remplacement progressif de l'avoine par l'orge (25 % S. A. U. pour les deux). La continuelle réduction et la place infime tenue par la pomme de terre (0,5 % S. A. U.) et les fourrages (2 % S. A. U.), le *statu quo* du lin (2 %) accentuent ce caractère. Le maraîchage de plein champ pour la conserverie se développe un peu (283 ha au lieu de 248 ha, quasi exclusivement des pois verts et très peu de haricots), tandis que les cultures horticoles plus intensives passent de 4 ha à 13 (sur 17 250 ha environ). La croissance « la plus forte » porte sur les plants et semences, les pépinières et le maraîchage de plein champ pour la consommation directe. Les vergers à basses tiges s'accroissent de 50 % et passent de 50 ha à environ 100 ha déclarés (0,6 % S. A. U. — En demi-cercle autour de Hannut, de Grand-Hallet à Villers-le-Peuplier par Poucet et Blehen). Les hautes tiges sont devenues sans intérêt : 190 ha (environ

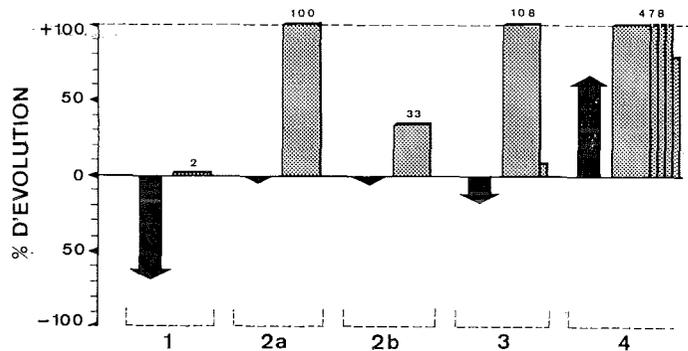


FIG. 3. — L'élevage dans le canton de Hannut en 1966 et son évolution de 1960 à 1966. 1. Chevaux. — 2a. Bovins, y compris vaches laitières. — 2b. Vaches laitières. — 3. Porcs. — 4. Volaille.

Les barres verticales expriment la densité des différents cheptels en unités/100 ha. Les flèches indiquent l'évolution du nombre de têtes entre 1960 et 1966, en pourcentage des chiffres de 1960.

1 % S. A. U.), bien que quelques hectares soient maintenant traités avec entre-cultures, ce qui est neuf.

La jachère est réapparue, témoignage de déséquilibres localisés mais certains dans l'utilisation des sols (44 ha en 1966 contre 2,5 ha en 1960).

L'élevage local enregistre une chute nette du nombre de chevaux agricoles depuis 1960 (—70 %), liée à l'agrandissement et à la moto-mécanisation des exploitations. Les bovins restent à peu près stationnaires (17 200 têtes en 1966, soit 2,5 % de moins qu'en 1960); l'élevage laitier régresse (33 % de laitières dans le cheptel total, soit 4,5 % de laitières en moins de 1960 à 1966), tandis que le bétail à l'engrais progresse, mais le mouvement reste faible. La réduction de l'élevage porcin (18 500 unités environ, moins 11 % des effectifs de 1960) n'a sans doute rien de définitif. L'accroissement de la volaille (+ 61 % des effectifs de 1960) porte exclusivement sur la volaille à l'engraissement (37 000 unités pour 27 000 poules pondeuses, ces dernières en *statu quo*).

B. — STRUCTURE AGRAIRE.

1) *De 1929 à 1959.* — Le nombre d'exploitations de plus de 1 ha décroît sensiblement, de 3 283 unités en 1929 à 2 524 en 1950 et 1 857 en 1959. La superficie moyenne passe de ± 5 ha à 11 ha environ en 30 ans. On enregistre la réduction de plus de moitié du nombre de fermes de 1 à 10 ha en même temps qu'elles deviennent relativement moins nombreuses par rapport au nombre total d'exploitations (2 963 unités en 1929, 1 139 en 1959). En même temps, le faire valoir direct décroît de 36 % de la S. A. U. en 1929, à 22 % en 1950 et remonte légèrement à 25 % en 1959.

La répartition par classes de grandeur accorde, en 1959, 1/3 de la S. A. U. aux fermes de 1 à moins de 10 ha, 1/3 encore à celles de 10 à 20 ha et 1/3 à celles de 20 à plus de 100 ha. En 1950, les proportions étaient de 1/2, 1/4, 1/4 et, en 1929 de 2/3, 1/6, 1/6. En 1959, la répartition des nombres de fermes laisse apparaître encore ± 60 % d'exploitations de moins de 10 ha, 30 % de 10 à 20 ha et 10 % au-dessus de 20 ha.

Par rapport à la pleine Hesbaye, le compartiment hannutois se caractérise, en 1959, par un morcellement beaucoup plus poussé,

faisant une part privilégiée aux unités inférieures à 15 ha avec une place remarquable pour celles de 7 à 15 ha. Si l'on admet que 20 ha est le seuil de rentabilité minimum pour les exploitations professionnelles des régions limoneuses, 43 % seulement des terres seraient exploitées de façon rentable par 20 % des exploitants dans le compartiment de Hannut (contre 75 % de la S. A. U. et 40 % des fermes dans la Hesbaye de Waremmé).

Les pièces de terre n'atteignent qu'une superficie moyenne de 0,77 ha à Hannut, en 1959, contre 1,49 ha à Waremmé; de même, 29 % des îlots y sont enclavés contre 21 %.

2) *De 1960 à 1966.* — Dans les limites du canton judiciaire de Hannut, l'assainissement des grandeurs d'exploitations se poursuit de 1959 à 1966. On passe de 1909 déclarants en 1960 à 1 523 en 1966, ce qui représente une chute accélérée du nombre des exploitants à temps plein (—32,20 %), tandis que les exploitants à temps partiel, ayant une activité de vente, sont en *statu quo*, voire en hausse. Par rapport au nombre total, les exploitants professionnels représentent les 2/3 en 1966 contre les 3/4 en 1960 (respectivement 998 et 1 472); les exploitants occasionnels oscillent autour de 500. D'une façon générale, ce sont les chefs féminins qui disparaissent le plus vite, car ils dirigeaient le plus souvent une exploitation-retraite ou une exploitation d'appoint qui perdent de leur attrait pour eux.

Les membres du ménage constituent la catégorie de travailleurs qui régresse le plus vite (—60 % en 6 ans), tant pour les permanents que pour les temporaires; ils représentaient environ 1 unité par exploitation en 1960, environ 0,4 unité en 1966 (1 750 personnes en 1960, 620 en 1966). Les autres personnes, à savoir essentiellement les salariés, disparaissent quasi totalement quand elles travaillent à titre temporaire (—90 % en 6 ans, 22 personnes restantes sur 261); elles diminuent dans la proportion des chefs d'exploitation quand elles sont à temps plein (—39 % en 6 ans, 132 personnes restantes sur 216).

Cela conduit à une réduction globale de toutes les forces de travail à temps complet de 43,7 % en 6 ans, soit un rythme annuel de 7,3 % (de 2 879 personnes en 1960 à 1 621 en 1966). Les travailleurs non permanents se réduisent de 42 %, soit un rythme très voisin. L'évolution se fait vers la ferme à 1 chef secondé par

environ 1/2 unité-travailleur-homme (U. T. H.) d'aidant ou de salarié.

Le développement du travail/machine est considérable, bien que son rythme n'ait pas été comparé au rythme du reste de la Hesbaye et qu'il y ait là matière à recherche. Le développement des tracteurs se poursuit (\pm 650 tracteurs en 1960, 994 en 1966); la conversion des moissonneuses-lieuses en moissonneuses batteuses permet de travailler les céréales en 1966 avec 148 moissonneuses batteuses et 144 moissonneuses-lieuses, au lieu de 58 batteuses et 854 lieuses en 1960.

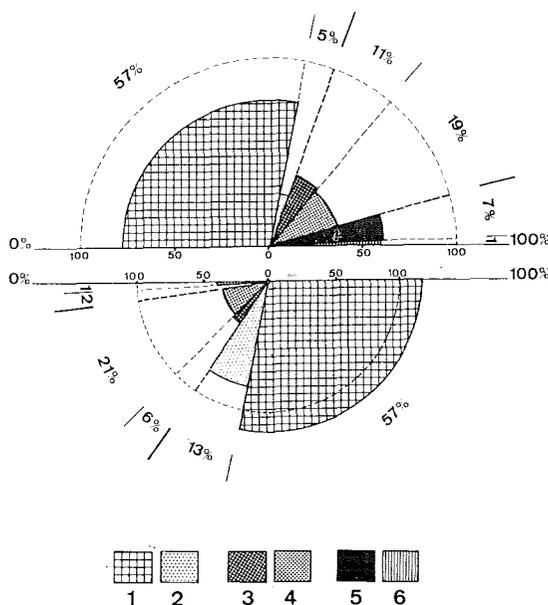


FIG. 4. — Schéma de la structure de la population agricole active du canton de Hannut en 1966 et son évolution de 1960 à 1966.

1. Chefs d'exploitation, hommes. — 2. Chefs d'exploitation, femmes. — 3. Membres du ménage, hommes. — 4. Membres du ménage, femmes. — 5. Ouvriers, hommes. — 6. Ouvriers, femmes.

L'angle de chaque secteur exprime le pourcentage occupé par chaque type de main-d'œuvre dans l'ensemble de la main-d'œuvre permanente (1 621 personnes), figurée par le demi-cercle de référence supérieur en pointillé, et dans l'ensemble de la main-d'œuvre temporaire (752 personnes), figurée par le demi-cercle de référence inférieur en pointillé.

Le rayon de chaque secteur exprime le rapport du nombre de 1966 à celui de 1960 pour chaque type de main-d'œuvre, le rayon du demi-cercle de référence étant arbitrairement pris égal à 100 pour exprimer le nombre de 1960.

L'utilisation de locaux frigorifiques et l'apparition des congélateurs depuis 1964 marque un nouveau développement des techniques modernes.

C. — APPRÉCIATION ET CONCLUSIONS.

Il se confirme de ce qui précède que l'agriculture hannutoise ne s'intensifie pas par l'introduction de spéculations nouvelles et hautement rentables, du type maraîchage pour la consommation directe, fruiticulture intensive, engraissement de poulet. Les indices chiffrés ne permettent d'enregistrer que des cas isolés d'intensification. Au contraire, la diminution de cheptel laitier et porcin témoigne de la simplification — peut être transitoire — des systèmes de production tandis qu'il n'y a pas accroissement évident de production à l'hectare dans les dernières années.

Dès lors, la tendance conduit à accroître le rendement par homme en augmentant le gabarit des fermes et en réduisant le nombre de travailleurs. De l'avis d'agriculteurs compétents, 20 ha peut être admis comme seuil de rentabilité d'une exploitation hesbignonne normale, d'économie mixte avec porcs et vaches laitières. En raison même de la tendance à la seule production céréalière et betteravière, ce seuil devrait être relevé; il apparaît que 30 ha par U. T. H. est normal mais l'optimum est mal connu (d'autant plus que les producteurs font de plus en plus appel aux entrepreneurs de travaux agricoles). La volonté d'atteindre une productivité meilleure et le plein emploi de la main-d'œuvre pousse à diminuer la main-d'œuvre permanente par hectare sous le volume qui serait nécessaire pour absorber les pointes de travail. Cela conduit à adopter les systèmes simplifiés de production évoqués ci-dessus ou à chercher les développements du travail/machines qui, pour être rentable, renforce les exigences d'agrandissement de la superficie des exploitations ou le recours à l'entrepreneur de travaux agricoles.

Le pays de Hannut a donc tendance à se rapprocher des caractéristiques de la pleine Hesbaye de Waremmes, bien que la part des petites exploitations sous 15 ha y reste de loin supérieure et que cela pose avec acuité le problème de la permanence de ces exploitations, compte tenu des exigences de rentabilité en système de production simplifiée. Il faut toutefois tenir compte de la

place occupée par les exploitations-retraite qui vivent en attendant leur abandon et il faudrait avoir plus d'informations sur la signification actuelle et les dimensions des exploitations à temps partiel (une enquête est à poursuivre sur place et dans les documents du recensement de 1959).

Il reste certain qu'une partie de la main-d'œuvre agricole devra encore quitter l'agriculture dans les 20 prochaines années, qu'il s'agisse de vieux, de fils encore occupés à la terre aussi longtemps que la ferme est aux mains des parents ou qu'il s'agisse d'exploitants touchés par le marginalisme dans les prochaines années au fur et à mesure que le seuil de rentabilité minimum se relèvera. En prenant l'hypothèse de l'évolution maximale, on peut entrevoir la permanence d'environ 600 travailleurs agricoles à temps complet dans le canton d'ici 20 ans, compte tenu des travailleurs à temps partiel ou des agriculteurs retraités. Une telle hypothèse ne prévoit pas le remplacement d'environ 1 000 personnes actives dont une part — à déterminer — est seule récupérable à destination du travail industriel ou tertiaire. (Pour rappel, c'est l'hypothèse d'une évolution moyenne qui est retenue finalement pour la Métropole liégeoise). Une étude plus fine doit être faite du rythme de régression des travailleurs agricoles de manière à connaître combien de ceux-ci arrivent chaque année sur le marché du travail non agricole; cela dépendra beaucoup du coefficient de mobilité de la terre et du type même de cette mobilité : absorption des exploitations abandonnées par des fermiers nettement au-dessus du minimum viable ou reprise plus fréquente par des sub-marginaux, atteints de proche en proche par les seuils de rentabilité en voie de relèvement : la libération de travailleurs sera plus rapide et plus décisive dans le premier cas que dans le second.

En raison de la structure de production régionale, qui n'innove pas et qui n'innovera pas dans l'immédiat semble-t-il, les industries agricoles ont peu de chance de réussir dans la région. Cela est vrai autant pour les industries qui fournissent des produits à l'agriculture que pour celles qui transforment ou conditionnent les productions agricoles. Ou bien elles se trouvent déjà ailleurs (sucreries, raffineries en voie de concentration, meuneries le long des canaux ou aux abords des grandes villes, usines d'aliments pour bestiaux dans les ports, linières en Flandre, etc.) ou bien

elles s'implanteront de préférence dans les zones bien desservies au point de vue des communications (par exemple à Waremme, bien située sur la voie ferrée et le long de la future autoroute). On peut donc estimer que les industries liées au milieu agricole rencontrent peu de facteurs positifs de localisation dans la région. La politique actuelle du froment et les possibilités de doubler la production betteravière dans la C. E. E. d'ici peu sont des éléments qui encourageront la permanence de la situation actuelle.

Il n'est toutefois pas exclu de voir se développer une intensification de production à base capitaliste : naîtront, sans doute spontanément, des vacheries ou des porcheries de type industriel, quelques plantations fruitières de grand gabarit et quelques cultures maraichères à base d'automatisation (à l'exemple des projets d'industrie de la chicorée de Bruxelles à Leuze, ou d'autres projets d'étable collective d'engraissement). Les mises de fonds viendront plutôt de l'extérieur du milieu agricole (par exemple des milieux bancaires) ou devront provenir de l'organisation coopérative et des fonds publics (Fonds d'investissements, Institut National de Crédit Agricole — I. N. C. A. — Fonds Européen d'orientation et de garantie agricoles — F. E. O. G. A. — etc.). L'agriculture de groupe pourrait jouer ici un rôle intermédiaire à l'exemple des sociétés industrielles à caractère familial ou à caractère de sociétés de personnes à responsabilité limitée.

Dans l'état actuel des investigations, il faudrait donc aller totalement à contre-courant si l'on voulait organiser une large intensification de l'agriculture hannutoise. Les industries agricoles pourraient être, s'il était possible de les créer, le moteur d'une telle intensification. Les initiatives prises dans la partie flamande du pays, à des époques diverses, montrent le rôle déterminant joué par les industries (pour rappel, l'importance des maisons d'aliments pour bestiaux dans le développement de l'élevage porcin ou avicole industriel). Des agriculteurs compétents ont émis l'opinion que les fonds publics réserveraient plutôt leur appui à une telle intensification dans la partie flamande du pays notamment, tandis que la Hesbaye se verrait aidée dans le domaine du remembrement (priorité nationale d'ordre I) et dans celui de l'équipement de grosses unités de productions de grande culture.

Il s'impose cependant à la réflexion de revenir encore sur

la notion d'intensité de production à l'hectare. Peut-on estimer qu'à moyen terme une région exceptionnellement riche, emprise de toutes parts par l'avance urbaine, continue à se limiter à un système blé-betteraves, avec peut-être en appui un élevage en grands ensembles ? La contraction du nombre d'hectares de Hesbaye, qui est inéluctable à sa frange méridionale, au sud de l'autoroute de Wallonie, ne rend-elle pas nécessaire de rentabiliser au maximum les hectares restants, dont ceux du compartiment de Hannut ? La Hesbaye ne dispose-t-elle pas d'une chance à exploiter, celle d'avoir une structure agraire de « grand format » par rapport à la partie flamande du pays et dès lors d'être déjà prête sur le plan structurel pour des productions intensives nouvelles ? Les conditions économiques ambiantes — politique agricole commune et évolution de la consommation — doivent être étudiées avec soin, tout autant que les conditions de fonctionnement des industries motrices dont il a déjà été question. Le programme d'aménagement et de développement du Sud-Est de la Belgique n'a pas indiqué la proportion de fermes hesbignonnes à intensifier, mais a prévu l'accroissement du nombre des entreprises à système intensif.

(Janvier 1967).